



ENTRE-DEUX

30 mai 2023

MUNICIPALITÉ DE TRÉCESSON

Chères citoyennes, chers citoyens,

Vous avez entre les mains un nouveau moyen de communication dont le but est de vous donner le maximum d'informations sur l'actualité municipale.

Cette lettre circulaire vient s'ajouter au journal « Ma Municipalité M'informe ». Elle sera distribuée au besoin « Entre-deux » publications du journal municipal. Vous y trouverez, entre autres, les communiqués provenant de l'administration municipale et les avis municipaux. Notre objectif est d'améliorer la communication et la participation citoyenne.

Prenez-notes que les publications et publicités des organismes et comités de loisirs municipaux seront faites, comme à l'habitude, dans les pages du journal municipal.

COMMUNIQUÉ

Modification des règlements et du plan d'urbanisme

Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant les règlements et le plan d'urbanisme :

1. Lors d'une séance tenue le 16 mai 2023, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :
 - Projet de règlement 2023-296 modifiant le plan d'urbanisme 2015-223;
 - Projet de règlement 2023-297 modifiant le règlement de zonage 2015-224;
 - Projet de règlement 2023-298 relatif à la démolition d'immeubles.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 juin 2023 à 18 h 00 à la salle habituelle des délibérations du conseil, située au 330, rue Sauvé, Trécesson. L'objet de cette assemblée est de présenter les projets de règlements ci-dessus mentionnés. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Tous ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal, situé au 330, rue Sauvé, Trécesson, du lundi au vendredi, entre 9 h 00 et 13 h 00.
4. Seuls les projets de règlements 2023-296 et 2023-297 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement 2023-296 concerne exclusivement un secteur visé de la municipalité (voir plan en annexe) alors que les projets de règlements 2023-297 et 2023-298 s'appliquent à l'ensemble du territoire.

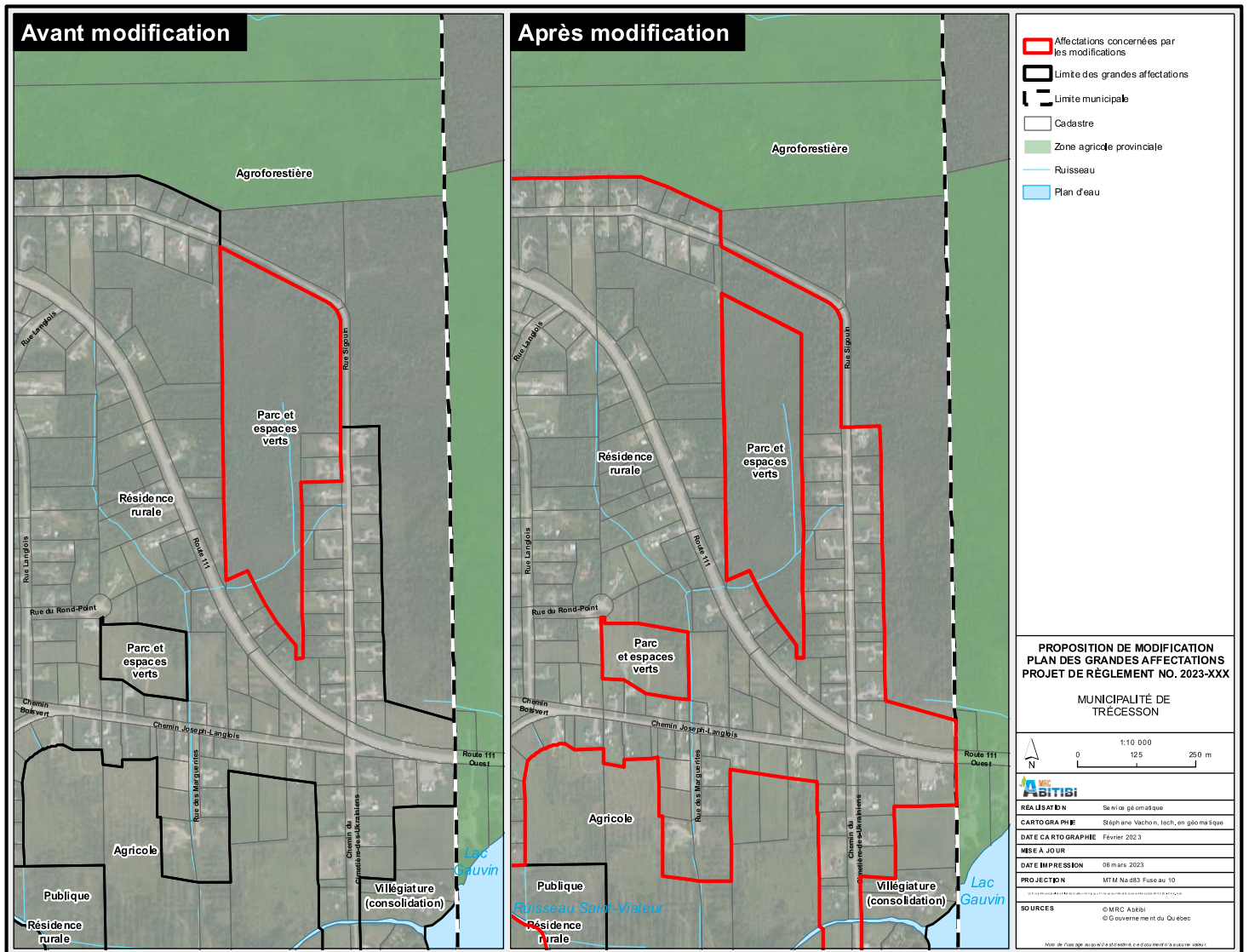
...verso

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-296 MODIFIE LE PLAN D'URBANISME 2015-223

1. L'objet du projet de règlement 2023-296 vise à modifier le plan d'urbanisme 2015-223 en agrandissant les limites de l'affectation Résidence rurale à même les limites de l'affectation Parcs et espaces verts.
2. Ainsi, le plan des grandes affectations 4/4, secteur urbain, est modifié en agrandissant les limites de l'affectation Résidence rurale vers le nord tout en réduisant les limites de l'affectation Parcs et espaces verts, tel qu'apparaissant au plan ci-annexé. Cette zone sur la rue Sigouin se situe dans la portion nord du secteur de La Ferme.

ANNEXE

Plan montrant le secteur visé par la modification du plan d'urbanisme



**La direction générale
Municipalité de Trécesson**